

CATLLAR



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

Mairie de CATLLAR
Tél. : 04 68 96 49 64 - catllar@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 111-2024

portant permission de voirie n° 05/24 relative à la rénovation de l'éclairage public-SYDEEL 66

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu l'article L.113-2 du code de la voirie routière,

Vu le code général de la propriété de la personne publique,

Vu la demande du SYDEEL 66, sis 37 avenue Julien Panchot, à Perpignan (66000), représenté par Monsieur Sylvain NOGUES, afin de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau de la Route d'Eus, de la rue des Redounes, de l'impasse Saint-Jacques, de la rue de la Coume, de la D619, du chemin du Languedoc et de la rue du Salt Gros à CATLLAR,

Considérant que le bénéficiaire de la permission de voirie nécessaire aux travaux est l'entreprise SAS ECL, sise 14 rue de Barcelone à Le Soler (66270)

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La société SAS ECL est autorisée à réaliser, pour le compte du SYDEEL 66, les travaux de rénovation de l'éclairage public Route d'Eus, rue des Redounes, impasse Saint-Jacques, rue de la Coume, D619, chemin du Languedoc et rue du Salt Gros.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'exonère pas le pétitionnaire, ou l'entreprise agissant pour son compte, de solliciter auprès du gestionnaire routier l'arrêt de circulation qui fixera les contraintes d'exploitation et de signalisation du chantier au regard de la sécurité et de la fluidité de la circulation

ARTICLE 3 : Les travaux auront lieu du 13 janvier 2025 au 24 janvier 2025 inclus.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit recours gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le 30 décembre 2024

Certifié exécutoire

Fait à Catllar, le 30 décembre 2024,

Le Maire,

Josette PUJOL.

